

# **Relevé de décisions du conseil municipal**

## **Séance du 14 octobre 2020**

L'an deux mil vingt, le quatorze octobre, à 19 h 30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, après convocation ordinaire adressée par le maire

**Étaient présents :** Gilles ARNOULD, Samia BENMESSAOUDA, Nicolas BOBILLIER-CHAUMONT, Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Nicolas DESCHAMPS, Sarah FAIVRE, Anne-Lise HUMBERT, Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL-BONDY, Chantal MARAUX, Philippe MATTHEY, Jean-Michel ROY, Vincent RUFFINONI

**Était absente :** Claude SIMON

**Secrétaire de séance :** Nicolas Bobillier-Chaumont

### **➤ Présentation PLU par le cabinet Verdi**

Présentation par Mr Tempelaere de l'état des lieux de la procédure ainsi que des éléments du PLU.

La prochaine étape consiste à saisir le tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur, pour une enquête publique 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

### **➤ Approbation du compte rendu du 9 septembre 2020**

Le compte rendu du conseil municipal du 9 septembre. 2020 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **➤ Délégué titulaire bureau SIPQ**

Le bureau du syndicat Intercommunal du Pays de Quingey comprend le président, 2 vice-présidents et un membre de chaque commune adhérente.

Il est demandé au conseil municipal de désigner un délégué titulaire qui fera partie du bureau sachant que les membres titulaires de la commune au SIPQ sont Gilles Arnould (président), Marc Jacquot (vice-président), Gaëlle Cellier (vice-présidente), Sarah Faivre et Emmanuelle Chevrotton.

A l'unanimité des membres le conseil municipal désigne Emmanuelle Chevrotton membre du bureau du SIPQ.

### **➤ Rémunération agents recenseurs, coordonnateur recensement 2021**

Le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021, la commune percevra une dotation de 2 198 €.

Depuis 2016 (date du dernier recensement), la réponse par internet au questionnaire du recensement a beaucoup progressé. Afin d'alléger la charge de travail des agents recenseurs, le protocole de l'enquête évolue. Concernant les maisons individuelles, les agents recenseurs déposeront directement dans la boîte aux lettres les documents permettant de se faire recenser par internet.

Le nombre maximum de logements à attribuer par agent recenseur dépend du taux de réponse par internet. Avec 30 % de réponse par internet, l'INSEE préconise de confier environ 270 logements par agent recenseur donc 2 agents devraient suffire (environ 500 boîtes aux lettres à Quingey).

Le maire doit désigner un coordonnateur et des agents recenseurs, Nathalie Moyses a été nommée coordonnateur communal.

En 2016 le conseil municipal avait décidé de recruter 3 agents recenseurs et de fixer un forfait de 1 100 € net de rémunération par agent et 1 400 € net pour le coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le maire et le 4<sup>ème</sup> adjoint en charge du recensement à recruter 2 agents recenseurs
- Décide de la rémunération comme suit :
  - 1 100 € net par agent recenseur
  - 1 400 € net pour le coordonnateur
- Accepte que les crédits nécessaires soient prévus au budget 2021
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire

### ➤ Travaux CMS choix des entreprises

Suite à l'avis d'appel public à concurrence, dans le cadre des MAPA, pour réaménagement du Centre Médico-Social et isolation sous toiture de la Salle Culturelle et suite à l'examen des offres, 38 offres reçues.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir, les entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Nombre d'entr.ayant répondu à l'offre	Entreprise proposée	Montant € HT
1	Désamiantage	6	JPL Aménagement	11 860
2	Gros œuvre, démolitions	2	DAMIN	87 073
3	Menuiseries extérieures bois	3	BURLA	40 791
4	Menuiseries intérieures bois	4	BURLA	24 570
5	Cloisons, doublages, isolations, plafonds, revêtements murs et plafonds	4	BONGLET	79 435.20
6	Faux plafonds	1	BONGLET	4 995
7	Chape, carrelage, faïence	4 + 1 non recevable	GRIDELLO	8 500.05
8	Revêtement de sols souples	2	REVETEC	8 619
9	Electricité	4 + 1 non recevable	MARIE	14 565
10	Plomberie, sanitaires Chauffage, ventilation	2 + 1 non recevable	JAMES CHAGUE	6 625.50
11	Chauffage, ventilation	2 + 1 non recevable	JAMES CHAQUE	36 641

- Donne tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires dans le cadre de ces marchés à procédure adaptée, pour l'exécution et le règlement de ces travaux

### ➤ Point eau-assainissement

- Délibération SIPQ : réalisation schéma directeur assainissement

Le Syndicat intercommunal du pays de Quingey a décidé en séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020 d'effectuer une étude de schéma directeur d'assainissement, d'assurer la maîtrise d'ouvrage après délégation des 3 communes concernées (Chouzelot, Lavans-Quingey et Quingey).

Pour ce faire chaque conseil municipal doit autoriser cette délégation et signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le syndicat.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Décide d'effectuer une étude de Schéma directeur d'assainissement
- Autorise de déléguer la maîtrise d'ouvrage au syndicat intercommunal du Pays de Quingey
- Autorise le maire à signer cette convention de maîtrise d'ouvrage avec le SIPQ

S'engage à financer la part restante à la charge de la commune sur le budget assainissement 2021

- Retour d'information sur la prise de compétence eau-assainissement CCLL

S. Faivre explique que la communauté de communes travaille sur la prise de la compétence eau / assainissement en 2023 ou 2024.

- Calendrier changement de tarifications

Mr Gervais fera une présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du service de l'Eau Potable (RPQS) lors du conseil municipal du mois de décembre.

Le Schéma directeur permettra de connaître les travaux à prévoir en assainissement.

Il n'y a donc pas urgence de débattre sur le changement de tarification.

## ➤ **Condition d'exercice du droit de formation des élus**

Chaque élu a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions. La formation doit être nécessaire à l'exercice du mandat et doit avoir pour objet d'élargir les connaissances et les expériences de l'élu ou approfondir sa culture générale administrative et financière.

L'organe délibérant doit, dans les trois mois suivant son renouvellement, délibérer sur le droit à la formation des élus locaux et déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre (au minimum 2 % des indemnités de fonction), un tableau récapitulatif des actions de formations des élus financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif et doit donner lieu à débat annuel, l'AMD propose de reprendre son plan.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- Adopte le plan de formation de l'AMD
- Décide d'inscrire au budget 2021 un montant dédié à la formation de 2 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées au membre du conseil municipal.

## ➤ **FSL, FAAD**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement permet le financement d'accompagnement social, d'aides financières individuelles et d'une gestion locative adaptée.

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté permet de soutenir et d'accompagner près de 500 ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Ces fonds sont alimentés par la contribution du Département et par les contributions volontaires des collectivités locales.

Le conseil départemental sollicite la contribution des collectivités ; le niveau attendu de notre participation est de 0.61 € par habitant pour le FSL et de 0.30 € par habitant pour le FAAD.

La communauté de communes de Quingey prenait en charge ces 2 fonds, depuis la fusion il n'y a pas de participation de la communauté de communes Loue Lison, en effet c'est de la compétence des départements et non des communautés de communes et communes.

S. Faivre propose d'attendre le budget 2021 pour en débattre, n'étant pas prévu sur le budget 2020.

Accord du conseil municipal.

## ➤ **Informations du maire**

- Calendrier réunions à venir :

Jeudi 15 octobre : réunion avec les financeurs du projet de réhabilitation de la gendarmerie

Prochains conseils municipaux : 12 novembre 2020 et 10 décembre 2020

- Courrier réponse FC Val de Loue

Suite à un courrier reçu du président du club FC Val de Loue un rendez-vous est pris avec les dirigeants du club.